Propositions et recommandations
des Organisations Non Gouvernementales (ONG) réunies au sein du Collectif Loue et Rivières Comtoises

Pour un comté soutenable en équilibre avec son territoire et ses hommes

Loue et Rivières Comtoises

www.soslrc.com

Sommaire

Le contexte général de la révision du Cahier des Charges de l'AOP Comté p.4

Les 12 mesures pour un Comté Soutenable en équilibre avec son territoire et ses hommes p.7

Les 12 mesures proposées ..... p. 7

- 1. Le retour à l'autonomie alimentaire du bétail ..... p. 7
- 2. La reconquête de la biodiversité florale et animale des prairies naturelles p.8
- 3. Le retour à une vache Montbéliarde/Simmental rustique p.10
- 4. La réduction des GES, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC – annexe) p.11
- 5. L'adaptation des fermes au réchauffement climatique p.12
- 6. Le bien-être animal p.13
- 7. Le passage général en BIO possible et indispensable p.14
- 8. La limitation de la taille des exploitations p.15
- 9. Politique d'installation des jeunes agricultures p.16
- 10. Le respect des plafonds techniques p.17
- 11. Une gouvernance élargie du CIGC p.20
- 12. La limitation de l'influence des multinationales du lait p.21
- Sigles p.22

Annexes p.23

L'effondrement des biomasses dans les rivières de Franche-Comté ..... p 31

Des rivières qui attiraient les pêcheurs du monde entier p.32

Les deux ou trois espèces d'herbes semées pour faire du fourrage sont très mal adaptées aux périodes de canicule et de sécheresse qui deviennent récurrentes. Tel est en partie l'enjeu de la reconquête de la biodiversité florale.

Le contexte général de la révision du Cahier des Charges de l'AOP Comté :

1 - Les facteurs prépondérants d'atteintes aux rivières

-Les sols karstiques peu profonds et les sous-sols fissurés sont deux facteurs très défavorables aux rivières

-Les rivières karstiques sont très fragiles, elles produisent des explosions algales à partir de niveaux d'azote et de phosphore très bas. Respectivement à 2 mg/l et 0,003 mg/l (milligramme par litre d'eau des rivières).

-La méta-étude ESCO sur l'eutrophisation, commandée par l'Etat et publiée en septembre 2017, confirme que ces rivières fragiles s'eutrophisent au-delà de ces seuils (1).

-Les origines agricoles diffuses sont responsables de plus de 85 % des apports en azote. Les apports en phosphore par les eaux usées et l'agriculture sont, en moyenne à des niveaux proches. Mais au sein des fermes le Phosphore est souvent le facteur prépondérant, avant l'azote. Ces apports en N et P agricoles se caractérisent par des fluctuations saisonnières fortes. (2).

-Depuis trente ans, sur l'ensemble de l'aire AOP Comté, exceptés sur les fermes très extensives (3), les quantités d'azote et phosphore épandues ont été progressivement excédentaires par rapport aux besoins des cultures et prairies et des plantes à fleurs. Situation qui ne pouvait pas être résorbée par la simple mise aux normes des bâtiments d'élevage. Ces excédents aujourd'hui arrivent automatiquement dans les rivières. (voir le rapport DREAL Vergon-Trivaudey du 06 juin 2011 (4). Ces pertes d'éléments nutritifs ont pu être économiquement masquées grâce aux prix élevés du lait AOP, mais elles sont un gaspillage important et une part des marges de manœuvre pour sauver les rivières.

-La déstructuration générale des territoires inhérente aux remembrements a été continuellement aggravée par l'agrandissement des fermes grâce à une mécanisation de plus en plus puissante. L'appauvrissement en haies et talus au sein et en bordure des parcelles a aggravé les autres causes de pollution des rivières et a affaibli la biodiversité générale des territoires de l'aire AOP Comté.

Les mesures du CDC sont peu adaptées à la nature des sols et du sous-sol ni à la fragilité spécifique des milieux karstiques. Excepté la « Référence Laitière individuelle », chaque plafond est défini par une valeur unique qui s'applique aux 2600 fermes réparties sur quatre départements, alors que chaque ferme est spécifique. Ces plafonds sont inopérants voire dangereux dans les esprits, car trop élevés pour la grande majorité des fermes, surtout des Plateaux.

Le manque de formation : L'agronomie requiert des compétences élevées particulièrement en territoire karstique pour les raisons déjà exposées et une « agriculture de précision » Cf définition en annexe. Compétences qui font gravement défaut actuellement. Or les formations pour adultes sont basées exclusivement sur le volontariat et touchent une frange très marginale des agriculteurs.

La fin des quotas laitiers anticipée dès 2009 entraine une augmentation des volumes de laits produits par l'AOP de 24 % en 10 ans (5), alors que l'eutrophisation des rivières était déjà présente en 2009. Les effets de cette augmentation se feront sentir dans la durée avant d'être compensées par les effets des mesures proposées par les ONG, aptes à inverser les processus.

L'effet générations : Parmi les générations « d'anciens » agriculteurs qui ont patiemment construit l'AOP Comté, certains ont conservé des pratiques en équilibre avec le territoire. Mais des jeunes agriculteurs, grisés par les prix du lait AOP, voient l'avenir en « toujours plus » en perdant de vue les contraintes environnementales. Ceci influence fortement l'élaboration du futur CDC par le CIGC.

(1) https://lejournal.cnrs.fr/articles/quand-les-ecosystemes-saturent«Quand les écosystèmes saturent (CNRS) 19.09.2017, par Grégory Fléchet (Voir extrait en annexes) (2) Etude du Chrono-Environnement F Degiorgi présenté /CLE Ht Doubs Hte Loue du 26 nov 2016 p 9 et 10 cf site SOS-LRC

(3) Rapport récent R. Giovanni Ex INRA Rennes, sur 42 fermes à Comté. (Chargement inférieur à 0,90 UGB /ha SFPc

(4) Cf site SOS-LRC « rapport DREAL Vergon-Trivaudey du 06 juin 2011 » - Extrait du rapport V.T. § 6 : « **Les épandages de lisier ne sont pas gérés... en fonction des besoins des couverts mais bien comme un déchet à épandre de façon à vider les fosses avant l'hiver ».**

(5) http://www.comte.com/decouvrir/economie-les-marches-du-comte/le-marche-du-comte.html

2 Les conséquences lourdes installées en trente ans :

-La biodiversité florale des prairies dont celles classées Natura 2000 s'est effondrée au point que le patrimoine des plantes à fleurs originelles de l'aire AOP Comté est en voie de disparition, ce que confirment les travaux du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) Or la banalisation de la flore des prairies entraine une aggravation des crues, des étiages et des transferts de polluants, ainsi que la perte très importante des insectes et oiseaux inféodés à ces milieux.

-Les stades d'eutrophisation avancés favorisent le développement des cyanobactéries toxiques. Ce qui créer des risques pour la santé animale et humaine.

-Les populations de poissons et d'invertébrés se sont effondrées (Voir les historiques des comptages de la Fédération de pêche du Doubs en annexes). Les espèces les plus fragiles ont disparu sur 80 % des linéaires de rivières. Huit espèces de poissons des têtes de bassins sont classées en liste rouge de l'UICN, dont la Truite Fario et l'Ombre Commun, deux salmonidés qui sont la base de la pêche à la mouche.

-L'activité économique liée au tourisme international de la pêche à la mouche est dévastée et le tourisme vert lié à l'eau (baignade, canoé kayak..) est freiné. La reconquête de l'image internationale exceptionnelle de ces rivières sera longue et difficile.

-Les niveaux élevés d'eutrophisation, amplifiés par le réchauffement des eaux, vont encore réduire les capacités d'autoépuration des rivières, déjà très affaiblies. Capacités pourtant indispensables pour résorber les rejets de stations d'épuration lors des étiages à venir de plus en plus sévères. -

3 - Les propositions des ONG pour sauver les rivières

Cette situation générale des rivières de l'aire AOP Comté nécessite une implication forte et des actions adaptées de tous les acteurs présents sur le territoire pour inverser les processus actuels.

Dès 2014 Le collectif SOS-LRC a fait « 74 propositions » pour sauver les rivières dont dix-neuf concernent l'agriculture, ici regroupées en douze grandes mesures pour le futur CDC.

Elles sont des leviers d'action réalistes, aptes à inverser les processus d'effondrement des rivières et à consolider l'avenir des quatre AOP de l'aire Comté, notamment face au changement climatique.

Ce que n'ont pas réussi à faire les mesures prises par les différentes autorités depuis 2012, faute d'avoir admis les déséquilibres fondamentaux et compris la rapidité du changement climatique.

Les douze mesures présentées sont le résultat d'un long travail de concertation avec le monde agricole et le monde scientifique commencé dès 2003, de travaux internes au sein des réseaux ONG et une connaissance approfondie des milieux aquatiques fondée sur l'observation. Elles permettront à cette agriculture des plateaux karstiques de revenir à l'équilibre avec son territoire, avec les rivières à l'échelle de chaque sous-bassin versant et de chaque ferme.

L'outil INRA Bilagreau (outil de pilotage individuel des fermes créé par l'INRA de Rennes (6) palliera l'inefficacité des plafonds techniques généraux évoquée plus haut et redéfinis dans la mesure n° 10. Les fruitières auront un rôle renforcé, dans l'organisation des solidarités, dans la formation des agriculteurs et le contrôle des objectifs. La formation des adultes, qui a pris un retard aux conséquences lourdes, devra être obligatoire dans le futur CDC et bénéficier des moyens financiers adaptés. Les formations initiales dispensées dans les centres de formations publics et privés (LEGTA, MFR...) sont également concernées par l'ensemble des inflexions proposées.

4 - La révision en cours du Cahier des Charges de l'AOP Comté

Dans les mesures actuellement adoptées par le CIGC, les leviers d'action nécessaires pour répondre aux grands défis déjà exposés restent insuffisants. Notamment :

-Pour l'adaptation au changement climatique, l'AOP Comté, à ce stade du CDC, s'exonère de sa part de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour limiter le réchauffement à 1,5 ° (cf le rapport B & L évolution » (8), alors qu'elle ne peut pas échapper à ce devoir collectif vital, au regard de son exposition médiatique et de ses prix du lait. De plus, le CIGC vise à développer les ventes à l'export. Cette politique d'expansion à partir d'une « aire géographique finie » est incompatible avec cet objectif + 1,5 °.

-L'adaptation de la résilience aux sécheresses estivales et à la réduction de la ressource en eau disponible, est très insuffisante, (cf le programme HYCCARE Bourgogne en annexe).

-Dans le futur CDC aucune mesure ne prévoit de réduire la taille des cheptels. Au contraire la taille des fermes et les volumes de lait produits annuellement confinent avec des niveaux industriels.

-Le projet de « Territoire d'Excellence » proposé par le rapport Vindimian (CGEDD) pour sauver le patrimoine rivières nécessite que tous les acteurs économiques s'impliquent pleinement. L'agriculture des plateaux est concernée au premier chef mais, à ce stade du futur CDC, elle montre qu'elle n'a pas encore pris la mesure de la gravité de la situation actuelle et de la rapidité des événements climatiques.

Collectif Loue et Rivières Comtoises

Marc GOUX

(6) Bilagreau www6.inra.fr/animal_emissions/outils/gestion-des-effluents.Bilagreau (7)- Les PM 2.5 : Les enfants qui grandissent dans un environnement particulièrement pollué ont trois à quatre fois plus de risques de développer un trouble dépressif majeur à l'âge de 18 ans. (En cause l'inflammation à bas niveau liée aux particules très fines qui franchissent la barrière du cerveau). https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/02/15/grandir-dans-un-air-pollue-multiplie-les-risques-de- epression_5423824_3244.html

(8) « comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C ? » http://www.bl-evolution.com/Docs/181208_BLevolution_Etude-Trajectoire-rapport-special-GIEC-V1.pdf

Les 12 mesures pour un Comté Soutenable en équilibre avec son territoire et ses hommes

Ces propositions sont cohérentes avec le scénario « Excellence Environnementale » validé à l'unanimité du groupe de travail « Avenir des laits AOP à 2030 » (10). Travail prospectif voulu par les deux ministères (Agriculture et Ecologie)- la DRAAF) et le Comité Interprofessionnel du Comté (CIGC). Ce scénario, qui implique le passage généralisé en BIO des 2600 producteurs de lait, est apparu comme le plus à même de surmonter les faiblesses actuelles et les défis à venir. Il se trouve conforté par la sécheresse subie en 2018.

Ce saut qualitatif imposé par les urgences déjà évoquées nécessitera une période de transition de cinq ans au moins avec un travail collectif important.

Ces 12 mesures devront donc être opérationnelles au plus tard fin 2024. C'est à dire qu'elles ne peuvent pas attendre la validation du cahier des charges par l'UE et devront donc être anticipées sans tarder.

Les 12 mesures proposées

1. Le retour à l'autonomie alimentaire du bétail

Analyse critique :

-Cet objectif a été annoncé par le CIGC dès octobre 2014 et concrétisé par la création des prix de la vache « meilleure fourragère » et celui de « l'autonomie alimentaire des troupeaux ». Sans toutefois trouver une traduction dans le futur CDC au stade actuel.

-Le futur cahier des charges ne réduit pas les importations de fourrage hors aire AOP (30% de la ration journalière), ni les plafonds de concentrés autorisés, en partie importés, dont les tourteaux de soja. (chapitres 5.1.13 & 5.1.17 du CDC actuel) Voir la mesure n°10.

-Ce soja importé d'Amérique du Sud qui contribue à la déforestation de la forêt amazonienne (11). Il ne s'inscrit pas dans la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) encadrée par la loi (12) et dans la recherche d'une autonomie optimum de chaque exploitation.

-Or il y a suffisamment de tourteaux en France pour se passer du soja importé. Voir propositions.

Propositions :

-Le foin et les concentrés seront produits à 95 % sur la ferme ou dans l'aire de la fruitière. Les compléments seront issus de la région dans le cadre des coopérations Montagnes-plaines, avec des conduites culturales similaires au CDC du Comté. (Les importations de soja seront arrêtées).

-Autonomie alimentaire obtenue avec la culture de protéagineux et plus de légumineuses dans les prairies temporaires (-luzerne & trèfle violet- seuls ou associés aux graminées). Cette autonomie constitue le premier axe, économiquement réaliste, pour revenir à l'équilibre au territoire.

-L'optimisation des ressources alimentaires sera assurée avec l'outil de pilotage INRA Bilagreau, rendue obligatoire dans le règlement d'application du nouveau CDC à partir d'une date butée.

-La baisse induite des volumes de lait sera compensée par des coûts de production plus bas et indépendants des fluctuations des cours du soja, et par la transition générale en BIO.

-Pour répondre aux ventes de Comté (+ 2 % par an), comme proposé par le travail prospectif déjà évoqué, les fermes en lait standard présentes dans l'aire AOP seront converties en lait AOP. (Soit une réserve de 22 %). Dans un second temps, si besoin, l'aire AOP sera étendue.

-Cette démarche enclenchera le premier cercle vertueux aux effets positifs sur la biodiversité florale des prairies, sur les rivières et sur les émissions de GES. De plus cette adaptation de la production de lait aux facteurs limitants du territoire sera un outil important pour modérer les spéculations sur le prix du foncier.

(10) https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=avenir+des+laits+AOP+20302.5. (Voir le § 2.5 Scénario « Excellence environnementale ».

(11)Article WWF / enesad http://www.resogm.org/IMG/pdf/RAPPORT_SOJA_BD_1.pdf http://www.lafranceagricole.fr/observatoire-des-marches/le-tourteau-de-soja-argentin-alassaut-de-lue-1,0,1015198001.html

(12)https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf

2. La reconquête de la biodiversité florale et animale des prairies naturelles.

Analyse critique :

-L'effondrement de la biodiversité florale des prairies à Comté, de surcroit classées Natura 2000, impacte l'image du produit et questionne la sincérité du message véhiculé par sa publicité. Le slogan "le Comté, le fromage, aux 572 fleurs,' est maintenant discrètement oublié. Leur disparition est due à plusieurs facteurs dont les excès d'azote, les chargements UGB sur sols peu profonds et des récoltes peut-être trop précoces et trop nombreuses sur l'année.

-La disparition des plantes à fleurs dans et hors parcelles impacte directement l'ensemble de la biodiversité animale inféodée à ces milieux, dont les insectes polinisateurs (arthropodes) et les oiseaux,

-L'augmentation des concentrés importés dans les rations alimentaires, a progressivement augmenté la matière organique produite sur l'aire AOP et donc apportée aux prairies. Les plantes « nitrophiles » ont remplacé ces plantes « non banales » calcicoles.

- Au printemps le jaune des fleurs de pissenlits a remplacé la diversité des couleurs des prairies. (13) cf photo prairies Trévillers mai 2019 dans annexe 6

-C'est un handicap pour les qualités organoleptiques naturelles du fromage et sa résistance aux imitations. De surcroit cette situation ne correspond pas à l'élément essentiel du CDC d'une AOP. « Chapitre 6 Eléments justifiant le lien avec l'aire géographique » cf chapitres 6.1.1 et 6.1.3 en annexes).

Propositions

-Préserver, restaurer les zones herbagères dans l'ensemble doit être une priorité du CIGC et des éleveurs. La recherche de variétés prairiales et fourragères résistantes à la sécheresse devra être accélérée. Une banque de semence locales et rustiques sera créée pour préserver les variétés anciennes et les dupliquer avant que ce patrimoine disparaisse complétement. Des zones de conservation seront mises en place. Compte tenu, de l'appauvrissement généralisé des surfaces fourragères dû à l'intensification, la différenciation entre type de prairies devient difficile voire impossible d'où la proposition des ONG de différencier à l'avenir 6 zones pour chaque ferme répertoriées sur un cadastre de l'AOP. les prairies (3 zones) : les prairies « de conservation », « permanentes » & « cultivées de proximité ». les cultures (1 zone) les bâtiments de ferme (1 zone); les infrastructures de biodiversité (1 zone)

« -Se référer aux recommandations du parc naturel des Vosges « SycoParc Dossier n°45 mai 2013 » (13 bis) :

-« Réaliser des fauches tardives cycliquement » ….. « Report d'au moins quinze jours ».

-« Développer la « Souplesse d'exploitation » des prairies « qui se caractérise… par la capacité remarquable de la prairie à présenter une bonne valeur alimentaire pendant une durée importante ».

-Au sein des parcelles développer l'agro-foresteries et reconstruire les paysages bocagés.

-En limite de parcelles des prairies et des cultures laisser des zones refuges gérées selon les préconisations de Alsace Nature « 10 principes de gestion des zones herbeuses pour épargner la faune et la flore » (13 ter)

-En dehors des parcelles (chemins d'accès et autres) appliquer les mêmes 10 principes.

(13 bis) https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2018/11/les-qualites-des-prairies-permanentes-vosges-du-nord-2013.pdf CF § 3.2.1 Réaliser des fauches tardives cycliquement, § « 4.1.1 Souplesse d'exploitation.. § 6.1 « Effet de la fertilisation sur la diversité floristique » et les deux graphiques

(13 ter) https://ftp.alsacenature.org/COM/RESEAUX-THEMA/agri/10Principes-gestion-herbe-WEB.pdf).

-Supprimer ou limiter les apports d'azote selon les 3 types de prairies (voir en annexe 6 « Structuration des éléments de biodiversité de chaque ferme »,

-Cette reconquête est possible par l'ensemble des mesures cohérentes proposées qui visent à créer un contexte agro-pédologique favorable aux plantes « non banales » rustiques tout en répondant chacune aux grandes problématiques liées à l'agriculture.

-Cette reconquête a aussi une importance majeure pour les rivières et la ressource eau pour sortir d'une succession de cercles vicieux induits par l'enracinement superficiel des plantes « banales ».

Très faible diversité florale dans cette parcelle à Trévillers (Doubs), composée presque uniquement de pissenlits, paysage qui se généralise.

Prairie de fauche à Bulle (Doubs) qui présente une forte diversité florale. Un paysage qui devient très rare.

3. Le retour à une vache Montbéliarde/Simmental rustique

Analyse critique :

-Avec un renouvellement en moyenne dès l'âge de 6 ans, soit seulement 2,7 veaux par vache, qui ne permet pas de distinguer les animaux résistants, des taux de cellules dans le lait élevés, des frais vétérinaires en forte progression, « La Montbéliarde » actuelle montre qu'elle n'est plus une vache rustique. Les choix de sélection pour produire des bêtes à concours à plus de 10.000 kg de lait se révèlent inappropriés pour notre région de plateaux et montagnes et sont à remettre en cause dans le nouveau CDC.

-Voir aussi mesure n° 6 « Bien-être animal »

Propositions :

-Il est urgent de revenir à une « Montbéliarde AOP » réellement rustique grâce à une sélection utilisant la race Simmental. Avec des critères de vache bonne laitière avec une ration basée sur l'herbe et le foin et des concentrés ajustés aux besoins de production des ruminants (croissance ou lait), et produits principalement sur la ferme (voir mesure n° 10).

- Cette orientation concerne les centres de sélection mais passe aussi par les choix de conduite de troupeaux de chaque agriculteur, ce qui implique une importante sensibilisation à faire par la formation.

-Le retour à une vache rustique permettra une meilleure adaptation au réchauffement climatique et une meilleure valorisation des pré-bois. (14)

-Cette évolution est un outil crucial pour atteindre l'autonomie alimentaire et pour réduire les émissions de GES des fermes.

- Elle est aussi un facteur favorable pour le passage en BIO.

(14) cf article Denis Michaud « la VLHQT, La vache Laitière a Haute Qualité Territoriale ». « Le Courrier de L'Environnement de l'INRA n° 48 février 2003 »

4. La réduction des GES, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC – annexe)

Analyse critique : Ni l'actuel, ni le futur CDC ne visent à s'inscrire dans la SNBC, ni à s'adapter au réchauffement climatique. Le futur CDC, malgré des points positifs, ouvre la porte à plus d'intensification, (taille des fermes et productivité des VL).

-Les volumes de lait AOP ont progressé de 24 % en 10 ans et progressent de 2 % par an.

-Le CIGC construit l'équilibre « production /vente » en développant l'exportation du Comté.

-Le succès des quatre AOP fromagères comtoises, dont le Comté, transforme la zone en mono-produit qui étouffe la diversification des productions agricoles nécessaire pour réduire les transports intra-zone.

-L'ensemble contribue à augmenter les émissions de GES.

-La méthanisation soutenue par l'Ademe, qui entraine des dérives très graves, ne peut pas être utilisée comme moyen d'autonomie énergétique des fermes à cause de la nature minérale des digestats. Le passage au lisier se révèle très néfaste pour le climat (voir encadré en page 34)

Propositions : A l'instar de l'IGP Poulet de Loué « 1ère filière à bilan énergétique électrique positif » (15)

L'AOP au travers du CIGC, avec l'aide des Chambres établira une double stratégie de réduction des GES dite « bas carbone et d'adaptation au réchauffement climatique de la filière Comté avec :

* un bilan des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) à chaque niveau de la filière.

* un plan pluriannuel de réduction des émissions de GES, conformément aux objectifs globaux fixés par le GIEC de limiter le réchauffement à +1,5 °C décliné selon 3 axes – la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables.

* un plan d'adaptation génétique de la « Montbéliarde rustique », avec des critères « Climatique» comme en Suède dans le but de réduire les émissions de méthane CH4.

* l'adaptation de la taille des troupeaux, déjà engagée par l'autonomie alimentaire et l'équilibre du territoire sera ajustée pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie générale bas carbone de l'AOP.

* Les méthaniseurs seront limités aux seuls matières entrantes produites sur la ferme et les digestats produits devront être compensés par la réduction des volumes de lisier.

* A l'horizon 2025 passer de l'autonomie énergétique globale à l'énergie positive de la filière.

* A horizon 2030 les émissions de GES devront être réduites de 58 % (16)

* Le plan pluriannuel de réduction des GES portera sur les fermes, les fruitières et les ateliers d'affinage.

* Le bilan énergétique lié aux distances -parcelles / fermes- feront partie des critères de qualité à l'échelle des fruitières qui généraliseront les échanges parcellaires déjà en cours.

* L'installation des jeunes sur des petites fermes en diversification de production en vente directe contribuera à créer une économie circulaire locale et réduire les déplacements.

(15) https://www.loue.fr/article/Energies-renouvelables/a120.aspx

(16) « comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5 ° c ? » http://www.bl-evolution.com/Docs/181208_BLevolution_Etude-Trajectoire-rapport-special-GIEC-V1.pdf (CF § III Agriculture)

5. L'adaptation des fermes au réchauffement climatique

Proposition :

Pour son adaptation au changement climatique,

* L'AOP devra sans tarder adapter les cheptels, en effectifs et en rusticité, aux capacités futures de production locale d'aliments du bétail. Sachant que les problèmes de qualité de l'air seront exacerbés, par le réchauffement, ces mesures contribueront aussi à réduire ses émissions de gaz toxiques pour des raisons de santé publique. (Protoxyde d'azote (N2O), et Ammoniac (NH3). L'Ammoniac et un précurseur des particules très fines (PM 2,5) (7) très présentes en milieu rural.

* l'AOP établira avec les Chambres d'Agriculture un plan pluriannuel d'adaptation des territoires. Ce plan pluriannuel s'appuiera :

- Sur une politique de réduction des consommations d'eau (I) (Voir le partenariat CD 25/ département de la Gironde) à élargir aux autres départements de l'aire AOP. *

* - La taille des cheptels sera adaptée au niveau d'autonomie alimentaire de chaque ferme qui devra passer de 70 % actuellement à 95 % en cinq ans.

-L'AOP établira avec les Chambres d'Agriculture un plan pluriannuel d'adaptation des territoires appuyé sur :

-Une cartographie des milieux existants et à reconquérir réalisée avec la technologie Lidar. (Cette cartographie contribuera aux épandages de précisions). -Sur une politique de réduction des consommations d'eau (Voir le partenariat CD 25/ département de la Gironde avec des retours d'expérience) à élargir aux autres départements de l'aire AOP.

-Sur une politique de préservation et une reconquête des écosystèmes naturels et de la biodiversité générale des territoires pour atténuer l'évapotranspiration des sols, favoriser la pénétration et la rétention des pluies et augmenter la résilience générale des territoires et des fermes.

-Cette politique passe par un programme de préservation et plantations de haies et d'arbres associées à des talus pour créer des micro-climats moins dessé-chants, améliorer la pénétration des eaux de pluies dans les sols et lutter contre les transferts de fines et de Phosphore par ravinement.(17)

- la mise en défens intégrale des ruisseaux et rivières comprenant des passages émergés, des abreuvoirs mécaniques installés hors du lit (II).

- L'interdiction totale des sols nus en hiver et de l'usage des désherbants chimiques.

- Le développement de nouvelles pratiques agronomiques qui devront viser le sauvetage du patrimoine de plantes « non banales » pour retrouver les capacités de pénétration et de rétention des eaux de pluies dans les sols (lutte contre l'effet paillasson et le tassement des sols). Les évaluations seront faites par la densité des plantes indicatrices (cf mesure n° 2).

(I) La consommation actuelle d'eau nécessaire à la production de Comté représente la consommation d'une population de 400 000 habitants.

(II) Les mises en défens et les abreuvoirs hors du lit visent l'accès à une eau non souillée indispensable pour la santé et le confort des animaux. Dont la protection contre la douve des bovidés (diffusée par l'escargot « Limnée » présents dans les talus des abreuvoirs sauvages) *

-Le maïs fourrage sera interdit dans le CDC, remplacé par des plantes résistantes type sorgho fourrage et des prairies multi-espèces (stockage de CO2 et réserves alimentaires).

- Les cultures de grains seront faites en semis sous couvert et pratiqué sans désherbage chimique pour augmenter la rétention des pluies dans les sols.

-Ces éléments devront, être accompagnés d'une obligation de protections physiques des milieux inscrits au CDC de l'AOP. Une cartographie des milieux existants et à reconquérir sera réalisée avec la technologie Lidar. Cette cartographie contribuera aux épandages de précisions et à la définition de zone anti-GES.

-Le programme de préservation et reconquête sera financé par la création d'un fond dédié impliquant les acteurs de la filière, la grande distribution comprise, et le transfert d'une partie du budget « Communication »

- Les cultures de grains et de Sorgho fourrage seront faites en semis sous couvert pour augmenter la rétention des pluies dans les sols et augmenter la résistance des cultures aux sécheresses (pratiqués sans désherbage chimique). Ce saut technologique devra être général en 2023 pour l'AOP.

(17) L'agroforesterie étend ses racines en France et dans le monde https://www.goodplanet.info/actualite/2019/05/20/lagroforesterie-etend-ses-racines-en-france-et-dans-le-monde/

6. Le bien-être animal

Analyse critique :

-L'image publicitaire d'un lait à Comté produit à partir de vaches heureuses au milieu des prairies fleuries est en décalage avec la réalité.

-La fatigue liée à une production de lait élevée obtenue par une alimentation trop poussée, entraine des difficultés de digestion et de reproduction (cf 2 p.4). Cette fatigue peut-expliquer l'augmentation des frais de vétérinaires (+ 35 % de 2010 à 2015 sur les fermes AOP classées « moyennement intensives » (18) et les problèmes de taux de cellules dans le lait.

-Cette alimentation forte en concentrés est un gaspillage, une source d'excédents NPK vers les eaux courantes, d'émission des GES et de déforestation amazonienne. Or, comme le rappel le vétérinaire Paul Polis, « la vache ne fait son lait qu'avec ce qu'elle digère »

-Les vaches de la zone à Comté sont généralement vendues après leur troisième lactation (la moyenne est à 2,7 veaux) c'est-à-dire à l'âge de 6 ans, avant d'être adulte (9 ans) pour une espérance naturelle de vie de 20 ans.

- Cette pratique empêche la détection des animaux résistants, donc pénalise la rusticité de la race. -Elle entraine des troupeaux d'élèves trop importants, coûteux et impactant pour le territoire.

-La pratique fréquente d'isolement des veaux dès les premières semaines les prive des apprentissages essentiels et favorise plus-tard les comportements agressifs.

–L'écornage des vaches est une pratique qui vise la sécurité des agriculteurs et la productivité des animaux, alors que les recherches montrent que les cornes sont un facteur de sociabilisation dans un troupeau.

Propositions :

-Pour les VL passer à six lactations minimales en moyenne de la ferme.

-Faire vêler les génisses à 28-30 mois en février-mars pour diminuer les coûts fourragers et les impacts environnementaux des troupeaux.

-Pour l'apprentissage de la socialisation, des spécialistes préconisent un élevage « sous la mère » les trois premières semaines, suffisantes pour apporter la base des apprentissages qui seront complétés par un accompagnement des élèves en pâture par des vaches taries expérimentées.

--L'ensemble des autres mesures proposées concourent à réduire la pression sur les animaux. Elles amélioreront leur santé, leur longévité et leur bien-être.

(18) selon l'étude DRAFF 11/2016). http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/3_Fiche_MM_cle0b9645.pdf

7. Le passage général en BIO possible et indispensable

Analyse critique

-Les travaux du Chrono-Environnement sur les micropolluants montrent que les molécules toxiques sont présentes dans l'eau à dose létale pour les invertébrés (cf (2) p 1 .Ces organismes sont un des éléments de l'édifice du vivant des milieux aquatiques, ils contribuent aux capacités d'autoépuration des rivières et sont essentiels à l'alimentation des juvéniles de poissons.

-L'agriculture utilise des toxiques dans les bâtiments d'élevage, en traitements vétérinaires et sur les cultures.

Les produits utilisés : Les Néonicotinoïdes et les Pyréthrinoïdes (Perméthrine, Deltamétrine, Cyperméthrine) ne détruisent pas seulement les insectes aquatiques. Ils sont conçus pour détruire les insectes terrestres. Or 80 % des insectes ont disparus en 30 ans en Europe, dont les très nombreux polinisateurs auxiliaires de l'agriculture, induisant un impact important sur les populations d'oiseaux.

Le Glyphosate reste autorisé dans le futur CDC pour les cultures.

Les néonicotinoïdes : « Leur faible biodégradabilité, leur effet toxique persistant et leur diffusion dans la nature (migration dans le sol et les nappes phréatiques) commencent au bout de vingt ans à poser d'importants problèmes d'atteinte à des espèces vivantes qui n'étaient pas ciblées : insectes (abeilles, papillons…), de prédateurs d'insectes (oiseaux, souris, taupes, mulots, chauve-souris), d'agents fertilisants des sols (vers de terre) ». Source Wikipédia

-Certaines molécules présentes dans l'eau sont aussi un problème de santé publique :

Les pyréthrinoïdes : « Une étude menée par des chercheurs de l'Inserm et publiée en 2015 [archive], sur une cohorte de trois cents couples mère-enfant, tend à établir que les pyréthrinoïdes sont bien neurotoxiques pour les plus jeunes. Les pyréthrinoïdes sont des perturbateurs endocriniens pour les mammifères et les poissons5 ». Source Wikipédia. Le Glyphosate est retrouvé systématiquement dans le corps des consommateurs http://www.infos-dijon.com/news/cote-d-or/cote-d-or/dijon-tous-contamines-au-glyphosate-a-notre-insu.html

-Seul un passage général en BIO des laits AOP peut garantir le non usage de ces toxiques grâce aux éléments du CDC BIO cumulés aux éléments du futur CDC de l'AOP. Avec les contrôles indépendants spécifiques à la BIO.

-Or les responsables du CIGC considèrent que le Comté BIO est une niche commerciale et ajustent la production à la vente. Cette analyse purement autocentrée ignore les responsabilités de l'AOP vis-à-vis des milieux aquatiques et les risques potentiels sur son image.

-Cette position du CIGC ignore le droit pour tous de manger sain et équilibré.

Propositions :

-La démarche proposée consiste à maîtriser rapidement l'arrêt des pesticides sur les sols, les animaux et les bâtiments de ferme, incompatibles avec le sauvetage des rivières, en assurant un contrôle par un organisme indépendant.

-Elle consiste donc à ne proposer aux consommateurs que du Comté BIO respectueux de son environnement. L'argument de « produit de niche » n'existera donc plus.

-Commercialement les consommateurs de plus en plus conscients des enjeux environnementaux seront de plus en plus exigeants avec les produits sous signe de qualité et enclins à payer le juste prix.

-Au plan économique le passage en BIO, en valorisant mieux le lait, contribuera à compenser la réduction des volumes de lait liés à l'autonomie alimentaire.

-Au plan de la santé publique l'AOP doit se hisser à un haut niveau en stoppant l'usage des molécules dangereuses (perturbateurs endocriniens, néonicotinoïdes et autres) régulièrement retrouvés dans les eaux des rivières (19)

-Interdire tout désherbage chimique dans le CDC sans attendre le passage général en BIO.

(19) voir publication Gilles Sené sur les molécules présentes dans l'eau des rivières karstiques http://www.shnd.fr/spip.php?article458

8. La limitation de la taille des exploitations

Analyse critique

-La production maximale limitée à 1,2 millions de litres décidée par le GIGC pour le futur CDC, combinée avec le nombre de VL maximum par UMO (50 pour le chef d'exploitation et 40 VL par associé) porte la taille du troupeau d'un GAEC de 5 UMO à 210 VL auxquelles s'ajouteront 30 % d'UGB élèves. Soit un total 273 UGB.

-Se pose un problème de cohérence des plafonds dans le futur CDC : Le volume annuel de lait possible avec un troupeau de 210 VL situées au plafond de 8500 litres/an atteindrait 1,8 millions de litres/an, très au-dessus de la limite des 1,2 millions. Pour respecter ce quota annuel, les 210 VL seront limitées à 5700 l/an. Valeur encore trop élevée pour les capacités des sols (voir la mesure 10 « respects des plafonds » .

-Toute la problématique des grands troupeaux sera concentré sur une surface limitée avec les difficultés suivantes : La gestion des effluents d'élevage, l'accès à l'herbe et à l'eau, le piétinement et le tassement des sols, enfin l'impossibilité de s'inscrire dans un véritable « respect animal ».

-A ces niveaux, faute de trouver les surfaces à proximité de la ferme, l'enfourragement en vert de l'exploitation devient la norme et augmente fortement les coûts de production du lait. Cette taille de ferme conduit à une modification des pratiques aux effets délétères multiples incompatibles avec les contraintes du territoire karstique. Notamment les lisiers augmentent ou se substituent au fumier.

-Enfin la taille de ces exploitations rend difficile leur transmission en respectant l'esprit défini par le CIGC dans le § « Pour garder des producteurs engagés et responsables ». Ces fermes risqueront de passer sous contrôle de capitaux anonymes avec des « prête- nom », en affaiblissant le système coopératif cher à la région.

-L'AOP doit également faire face aux nombreux départs en retraite des dix prochaines années, suivis de reprise ou d'éclatement des surfaces sur les fermes voisines. Ce qui accentuera l'intensification observée par les études Draaf depuis 2010.

-L'attribution systématique de 3 tonnes de fromage plaqué lors d'une reprise d'exploitation engendre une intensification rampante et peut déséquilibrer leur fonctionnement.

-Si le maintien d'exploitations à taille humaine fait bien consensus, les propositions actuelles du CIGC (1,2 Millions de litres de lait / an, 8500 l/VL/an) ne sont pas en cohérence avec cet objectif.

Propositions :

-Nous proposons de supprimer l'attribution des 3 tonnes de fromage lors des reprises de fermes.

-Les GAEC de 2 UMO seront limités à 380.000 litres soit 60 VL proches de 6400 l/an.

-Au-delà de 2 UMO les GAEC seront Plafonnés à un troupeau de 100 VL soit 640 .000 litres de lait avec obligation de diversification aboutie des productions au moment du passage général en BIO de l'AOP.

-La taille des troupeaux d'élèves sera encadrée par un taux de renouvellement des VL limité à 28% à 30 %

-70 % des lisiers produits sur le GAEC seront préalablement compostés avec de la paille ou avec des résidus de bois. Les 30 % restants seront épandus exclusivement sur les cultures.

9. Politique d'installation des jeunes agricultures

Analyse critique

La zone à Comté a perdu en 20 ans plus de 600 exploitations agricoles souvent de petites tailles. Leur nombre est passé de 3 200 dans les années 2000 à moins de 2 600 aujourd'hui. La taille des fermes et des cheptels a fortement augmenté sous forme de GAEG, visant l'amélioration du confort de vie sans vraiment atteindre ce but, mais au prix d'une intensification des pratiques et des pressions exercées sur les milieux. Il devient nécessaire d'inverser cette tendance aux effets difficiles à maîtriser.

Propositions

-L'installation de jeunes agriculteurs sur des fermes de petite taille doit être une priorité, au même titre que de stopper l'agrandissement des fermes avec comme objectif 1 départ / 1 installation. Une banque du foncier sera mise en place avec la SAFER et les établissements publics locaux.

-Ces installations seront conduites dans une approche de diversification des productions pour répondre aux besoins alimentaires locaux et mieux s'adapter au réchauffement climatique.

-Cette diversification devra aussi permettre de lutter contre l'enfrichement des pieds de falaises par des élevages de chèvres.

- Ceux-ci, compte-tenu des services rendus, devront bénéficier de solidarités à l'échelle de la fruitière pour couvrir leur besoin de fourrage en hiver.

-L'arrêt de l'attribution des 3 tonnes de fromage plaqué comme déjà indiqué (cf mesure n° 8)

10. Le respect des plafonds techniques :

Analyse critique :

-Les plafonds techniques, nouveaux ou reconduits par le CIGC, sont inopérants pour les raisons déjà expliquée (§ 1 du Contexte).

-Selon le classement DRAAF, Il y a actuellement sur les plateaux 7 classes de chargement en ugb/ha (de 0,6 à 1,20). Les charges en azote varient de 45 à 105 kg N/ha-SAU nette selon la valeur UGB des troupeaux. Mais elles augmentent de 10 à 35% sur la SAMO, selon que l'on épand sur 80, 70, 60% de la SAU nette (surfaces de fauche surtout). De même pour les tendances liées au phosphore ; ce qui créer des zones à risques d'excédents selon la température, l'humidité et les minéralisations N associées.

-L'étude déjà citée sur 42 fermes à Comté montre que toutes les fermes dont le chargement UGB/ha de SFPc est > à 0,85 UGB totaux « exportent » des excédents N et P dans les eaux du sol qui rejoignent les nappes et les rivières. Ceci d'autant plus qu'elles se rapprochent du plafond de 4600litres/ha de SFPc, avec une charge de 1,0 à 1,20 ugb/haSFPc. De plus ces fermes sont économiquement plus fragiles vis-à-vis des sécheresses.

-La productivité par VL exprimée litres/VL/an n'est pas limitée dans le CDC actuel. Le futur CDC prévoit un plafond à 8500 l /vl/an. Ce qui parait inconcevable avec des prairies < à 7 tonnes de MS en qualité moyenne UFLait, et MAT ou PDI faible du foin des plateaux.

-De plus à ce niveau, les qualités fromagères du lait sont amoindries alors que le prix du litre est unique pour tous les apporteurs de la fruitière. Ce qui revient au sein d'une même fruitière à surpayer les producteurs **les plus à risque** pour le territoire.

-Dans le CDC actuel les concentrés dans la ration alimentaire moyenne de chaque ferme sont plafonnés à 1800 kg/VL/an (et 500 kg par UGB génisse). Pour les VL, cette valeur absolue est trop élevée, et de fait non rentable. Elle est aussi imprécise car elle ne tient pas compte des niveaux de lactation.

-De manière générale, ceci montre que des valeurs uniques de plafonds appliquées à 2600 fermes différentes sont inappropriées.

Les apports d'Azote total, organique et minéral, dont 50 kg de N minéral maximum, sont limités dans le CDC actuel à « 120 kg/ha /an » sans adaptation avec la nature des sols ni avec les analyses des minéralisations et reliquats.

-Dans le futur CDC ces apports sont mieux précisés : Maximum, « 120 kg de N / ha de surface fourragère à la parcelle et sans dépasser 120kg de N en moyenne sur la SAU totale ». Cependant ces précisions restent insuffisantes car les épandages peuvent être trop concentrés sur certains ilots.

-En plus cette valeur de 120 kg de N, ne tient pas compte de la diversité des sols ni de la diversité des plantes non banales « essentiellement calcicoles ». Ni de leurs réponses spécifiques vis-à-vis de l'Azote. (L'influence de la minéralisation est à prendre en compte, -méthode officielle des GREN-DRAAF-sans quoi la production d'excédents N est probable).

- Soit ce plafond a été complètement dépassé à cause de l'évolution depuis 1990 des quantités de N organique produites. Soit il n'est pas adapté aux objectifs de durabilité du CDC (cf les chapitres 6.1.1 & 6.1.3 en annexe 6).

-Pour les lisiers il n'y a pas de date d'arrêt des épandages en automne alors que la vie des sols entre progressivement en dormance. Ce qui entraine une minéralisation du N d'automne non souhaitable.

-Or la plupart des régions en France et en Europe ont établi des dates d'arrêt dès l'automne. (20)

- Ces épandages d'automne produisent un afflux important de lisiers dans les rivières, souvent brutal avec l'arrivée des pluies. En l'espace de trois jours les substrats sont recouverts d'un dépôt marron sur toutes les rivières karstiques.

- Le même phénomène se produit lors des épandages simultanés de sortie d'hiver lors des autorisations données par les cumuls des degrés-jours. (21)

Propositions :

La conduite agronomique et des troupeaux sera assurée par chaque agriculteur avec l'outil INRA de pilotage Bilagreau (voir encadré), de manière à optimiser les fertilisations organiques, éviter les excédents NP, favoriser la reconquête de la biodiversité des plantes « non banales » des prairies et progresser vers l'autonomie.

L'outil Inra de pilotage Bilagreau a été conçu pour intégrer les facteurs de chaque ferme (effluents et pressions/ha, fertilisations par culture et herbes, régime alimentaire des troupeaux (VL et suites, été et hiver, autonomie et bilans), productivité des VL, productions fourragères MS et autres indicateurs de gestion de la durabilité des systèmes et de l'environnement de l'exploitation

a/ Limitation de la productivité des vaches (exprimée en litres/ha de SFPc) : Ce plafond découle du chargement d'UGB/Ha nécessaire pour éliminer les excédents N & P. Chargement limité à 0,80-0,85ugb totaux/Ha SFPc, avec 0,55 VL.ha/SAU, et une production de lait maximum de 3500 litres/ha de SFPc. Ce qui est adapté à des vaches de 6000/ 6400 l. en raison des rendements de 4,5 à 6,5 tonnes MS nettes utiles/ha.

b/ Limitation des concentrés dans la ration alimentaire :

Le plafond actuel de 1800 kg/VL/an sera remplacé par un poids de concentrés par litre de lait produit avec un plafond de 150/180 g/kg de lait pour des VL graduellement situées de 5000 à 6400 kg lait /an, en moyenne-troupeau. Pour inciter l'autonomie, la qualité des foins est primordiale (sèchage-grange, luzerne, trèfles, mélanges, de même que le suivi lactation-ingestion-ration).

Ces plafonds visent la cohérence avec un niveau d'autonomie alimentaire élevé (>95% si possible) et l'équilibre éco-agronomique du territoire. Excepté au-dessus de 900 mètres d'altitude où ce taux sera revu quand le climat permettra la culture de céréales. Ils visent aussi l'homogénéité des capacités fromagères du litre de lait au sein des fruitières pour éviter des disparités, source d'injustices entre coopérateurs.

e. Périodes d'épandages : Les épandages d'azote minéral (lisiers, digestats et NP de synthèse) sont interdits en période de dormance végétale. Soit après le 15 septembre, à l'instar de nombreux départements français. (Cette date sera modulée par les Chambres avec les variables climatiques annuelles), et jusqu'au 200 degrés jours au printemps (250 ou 300 degrés en altitude).

f. Limitation de la taille des troupeaux d'élèves.

Analyse critique :

L'analyse avec l'outil INRA Bilagreau des 42 fermes à Comté montre que la taille et la gestion des troupeaux d'élèves induit des excédents N et P lessivables dans certaines grandes fermes. En cause : - Un taux de renouvellement ou d'élevage pour la vente trop élevé qui augmente le chargement et les pressions NP/ha, compte tenu des surfaces disponibles.

Ce cheptel échappe complétement à toute régulation dans le CDC actuel, « chargement exprimé en UGB totaux » qui peut faire changer la ferme de classe UGB orientée lait.

Préconisation :

- Remonter la moyenne du nombre de veaux par vache de 2,7 à 6 veaux pour baisser le taux de renouvellement et exprimer les caractères de la race dans son milieu.

-Limiter drastiquement la vente des génisses

-Avancer l'âge du premier vêlage : Entre 26 et 30 mois. (Impose de surveiller la croissance des génisses lors de la première lactation)

-Positionner les vêlages des génisses en fin d'hiver pour réduire les coûts d'alimentation et les déjections dans les bâtiments.

L'eutrophisation des rivières karstiques de Franche-Comté et son explosion algale (photo : haute Loue en 2009) fut décrite par le professeur Jean Verneaux (faculté des sciences de Besançon) dès la fin des années 1970. Elle a suivi l'intensification de l'agriculture dans la région. En 2009 sur la Loue, les poissons meurent par milliers. Sur certains secteurs, 80 % de la biomasse disparaît. Et depuis, poissons et invertébrés restent affaiblis. Après 2010, toutes les autres rivières de la région furent touchées (ombres et truites. Photo Goumois 2011).

(20) Cf rapport de mission interministérielle du conseil n°14123 CGAAER – CGEDD. Novembre 2015. http://agriculture.gouv.fr/la-directive-nitrates-dans-six-etats-membres-de-lunion-europeenne. (21) Voir l'état des fonds du Dessoubre photographiés trois jours après l'autorisation des épandages en sortie d'hiver cf en Annexe .

11. Une gouvernance élargie du CIGC

L'adaptation d'un modèle agricole, remarquable (qualité des produits et partage des profits), a cependant oublié les facteurs agroécologiques de la zone, notamment pour la biodiversité florale de ses prairies. Le CDC s'élabore au sein du CIGC, chaque mesure est prise à l'unanimité au sein de chacun de ses quatre collèges et de son assemblée plénière. De fait, chaque partie possède un droit de véto qui génère « un plus petit commun dénominateur » pour l'Environnement. La biodiversité, l'eau, les rivières sont absentes du « tour de table » ou s'élabore ce consensus. Cette adaptation « in fine » ne peut dépendre d'un seul corpus professionnel. Le sauvetage des rivières karstiques comtoises concerne l'ensemble des citoyens.

Proposition des ONG

Pour consolider son avenir, le CIGC devrait comporter un collège supplémentaire disposant des mêmes droits pour intégrer les équilibres agroécologiques des zones de production fromagère.

-En attendant, l'AOP Comté doit ouvrir le débat pour doter son futur CDC des leviers d'actions capables de répondre à ces grands défis pour lesquels nous avons très peu de temps. Ce cahier des charges qui ne sera validé qu'en 2020/21 n'aura d'effets positifs sur les milieux aquatiques que très progressivement.

-Un échec par manque d'ambition nous est collectivement interdit face au changement climatique et à la connaissance que nous avons tous maintenant des facteurs agroécologiques limitants de la zone des Plateaux.

-Pour la formation :

- Des étudiants : Les lycées agricoles de la zone à Comté sont reconvertis à l'agriculture biologique et l'agro écologie d'ici à fin 2022
- Des adultes (Remise à niveau et formation continue)

-Le CIGC fixe les formations à l'agronomie et l'agro écologie et confie la mise en œuvre aux fruitières.

-Ce schéma s'applique à l'outil INRA BILAGREAU devenu obligatoire.

-Les bilans globaux par bassin versant des intrants organiques et minéraux seront faits grâce au cadastre local renseigné en continu.

12. La limitation de l'influence des multinationales du lait

Analyse critique :

Aujourd'hui 2/3 des fromages AOP en France sont sous la coupe des géants laitiers (Lactalis, Sodiaal, Savencia, Eurial.

Les productions de qualité créées sur des systèmes extensifs sont dénaturées par ces multinationales avec un crédo – produire plus à moindre coût avec un prix du lait tirés vers le bas-. Et comme conséquences une baisse de qualité des produits et une perte d'autonomie des agriculteurs et des coopérateurs.

Dans la zone à Comté, « le groupe privé Lactalis possède la Société fromagère de Vercel (25), qui « collecte 29 millions de litres de lait de plus de 145 producteurs ». Chiffre à comparer aux plus grosses fruitières traditionnelles qui regroupent 35 producteurs. La coopérative Sodiaal « détient majoritairement les capitaux de « Jura Terroirs » et de « Monts-et-Terroirs », pour son propre compte à Poligny, ou sous la forme d'une prestation « affinage » pour « Les Monts de Joux » à Bannans (25) »... Ces deux groupes sont représentés au sein du CIGC au sein du collège « premiers et seconds transformateurs » et aussi au conseil d'administration du CIGC. (Source : https://www.estrepublicain.fr/edition-de-besancon/2018/01/23/comte-lactalis-et-sodiaal-se-taillent-deux-grosses-parts-de-la-meule)

Les mesures de protections actuelles, si elles ont jusqu'à maintenant limité cet entrisme de l'industrie laitière, n'ont pas réussi à l'éviter. Il est de notoriété que les grands groupent rêvent de réussir de nouveaux coups. A noter que pour le domaine du foncier, le futur CDC prévoit un renforcement des protections, mais avec des tailles de fermes beaucoup trop élevés qui ouvrent la porte aux dérives.

Propositions :

Plafonner la part industrielle au niveau actuel et créer des verrous, tant pour les domaines de la transformation que pour la détention du foncier, qui garantissent l'avenir de ce produit AOP par son caractère artisanal. Ceci en limitant les tonnages globaux de production de lait et de produits transformés, par les limites de capacités des sols de son aire géographique passant par l'autonomie alimentaire déjà précisée et une agronomie prairiale en continu de précision.

Un fond de réserve financière sera créé pour pallier aux risques d'entrisme dans les domaines de la transformation et du foncier.

Les conflits d'intérêts seront gérés par la mise en place d'une transparence des membres du CIGC, Conseil d'administration compris et des experts intervenants notamment dans le domaine de la recherche.

SIGLES

« Agriculture de Précision » – Voir définition SOS-LRC en annexe 6

AOC – Appellation d'Origine Contrôlée

AOP – Appellation d'Origine Protégée

CBNFC –Conservatoire Botanique National de Franche Comté

CDC – Cahier des Charges

CGAAER -Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGEDD – Conseil Générale de l'Environnement et du Développement Durable

CIGC – Comité Interprofessionnel de Gestion du Comité

DEFLait Densité Energétique du Fourrage Lait

DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Elèves _ Ce sont les jeunes bovins –veaux et génisses de zéro à 2,5 ans

Enfourragement en vert : Culture de maïs récolté en vert et distribué quotidiennement à la ferme

GES – Gaz à Effet de Serre

INAO – Institut National de l'Origine et de la Qualité

LiDAR - « light detection and ranging », ou laser aéroporté https://act.public.lu/fr/cartographie/lidar/index.html

MO Matière organique

MS Matière sèche

MAT. Matière azotée Totale (apports et besoins en protéines)

PDI Protéine Digestible dans l'Intestin

SAMO Surface Amendée en Matière Organique

SAU – Surface Agricole Utile

SRD Surface Recevant des Déjections

SFPc / Surface Fourragère Principale + surface cultures des grains

UGB – Unité de Gros Bétail

UGB totaux – Vaches Laitières + les élèves

UGB / ha – Unité de Gros Bétail /hectares

UICN Union Internationale pour Conservation la Nature (classement en liste rouge des espèces menacées)

UFL Unité Fourragère Lait

UTH – Unité de Travail Humain

UMO – Unité de Main d'œuvre

UTA – Unité de Travail Annuel

UF Unité fourragère en énergie produite par un kg d'aliment (le référence est 1 kg d'orge = 1 UF)

VL _ Vache laitière

Annexe 1 :

Extrait de Article CNRS «Quand les écosystèmes saturent » (CNRS) du 19.09.2017, par Grégory Fléchet

.....« l'étude ESCO Commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique et solidaire, cette expertise menée par 45 chercheurs a été rendue publique le 19 septembre 2017 par le CNRS, l'Inra2, l'Ifremer3 et l'Irstea4. Ses conclusions s'appuient sur l'analyse de plus de 4000 publications scientifiques dans des domaines qui vont de l'écologie à l'hydrologie en passant par la biogéochimie, les sciences sociales, le droit et l'économie. »

.....

.....

« Des symptômes aggravés par le réchauffement climatique »

« Dans le contexte du changement climatique global, parvenir à identifier les écosystèmes aquatiques les plus sensibles à l'accroissement de ces flux d'éléments nutritifs s'avère plus que jamais primordial pour lutter contre l'eutrophisation. Parce qu'elle devrait stimuler la production de biomasse végétale tout en diminuant la concentration d'oxygène dissous dans l'eau, l'élévation progressive des températures risque en effet d'amplifier les symptômes actuels de l'eutrophisation des milieux aquatiques. En raison d'épisodes pluvieux dont l'intensité devrait aller crescendo dans les prochaines décennies, une plus grande prévalence des crues et donc des phénomènes d'érosion risque en outre d'accentuer l'exportation de sédiments riches en azote et en phosphore vers ces mêmes écosystèmes »

Annexe 2 – HYCARRE pour (HYdrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau)

Porté par ALTERRE l'Agence du Développement Durable de Bourgogne Franche-Comté, HYCARRE est un projet de recherche-action partenarial et pluridisciplinaire réalisé en Bourgogne qui vise à mettre à disposition des décideurs locaux des outils leur permettant de mieux prendre en compte le changement climatique dans la gestion de l'eau.

https://www.alterrebourgognefranchecomte.org/_depot_alterrebourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/219004/hyccare-rapport-final.pdf) (voir extrait en bas)

Pour atteindre cet objectif opérationnel, le projet a été construit autour de deux axes : l'élaboration de connaissances sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau (débits des cours d'eau, réserve en eau des sols) à une échelle fine et en continu, d'une part ; et l'analyse des perceptions et de l'intégration du changement climatique dans les dispositifs actuels de gestion de l'eau sur plusieurs bassins versants bourguignons, d'autre part.

Extrait du programme HYCCARE Bourgogne sur la baisse des débits des rivières depuis 1988. « .La réponse hydrologique au forçage climatique décrit précédemment est sans appel : de part et d'autre de la rupture de température de 1987/88, les débits annuels ont tous diminué. Les baisses vont jusqu'à -15 à -20% pour les bassins les plus touchés : Arroux à Rigny-sur-Arroux, Bourbince à Vitry-en6Charollais, Nièvre d'Arzembouy à Poiseux (cf. Figure 13). En moyenne, sur les neuf bassins versants étudiés, le débit a diminué de 11%. Le régime hydrologique est impacté dans son ensemble (cf. Figure 15) : des diminutions sont visibles sur une majeure partie de l'année. Les diminutions significatives observées en août et septembre (-28 et -13%), bien que moins importantes que celle observée en Juin (-40%), interviennent à une période critique de l'année où la ressource en eau est déjà peu disponible. En parallèle, les cumuls annuels de précipitations n'ont pas évolué. La diminution des débits est donc essentiellement imputable à l'augmentation de l'évapotranspiration sous l'influence de l'accroissement brutal des températures »

Annexe 3 :

Scénario AFTerres2050 Acronyme d'agriculture-alimentation-forêt-terre, c'est un clin d'oeil au mot anglais « after »avec une référence à l'année 2050, horizon du scénario.

https://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/,

Afterres2050 est le fruit de plusieurs années de travaux commencés en 2011 par Solagro. Une première version du scénario a été publiée en 2013, suivie d'une nouvelle version en 2016, consolidée par les travaux menés dans des régions volontaires. Cet outil a été utilisé aussi par la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'élaboration de son plan de transition énergétique…Sur quels leviers repose Afterres2050 ?

- Un rééquilibrage de notre régime alimentaire : il n'est ni tenable ni généralisable à 10 milliards d'êtres humains. Son empreinte climatique est très élevée du fait du poids de l'élevage dans notre agriculture et d'une alimentation très (trop) – riche en viande et en lait.
- La généralisation d'une agriculture (et d'une sylviculture) multifonctionnelle qui s'apparente à l'agriculture biologique et à la production intégrée * (laquelle ne doit pas être confondue avec l'agriculture raisonnée).
- Le maintien des flux d'import-export dans l'espace Europe et Méditerranée. C'est une question de solidarité envers des populations en insécurité alimentaire et climatique,
- Une réduction massive des importations de protéines (soja) destinées à nourrir nos cheptels et son corollaire, l'extensification des systèmes d'élevage,
- La réduction des gaspillages évitables durant toutes les étapes (transformation, distribution, consommations)
- La réduction puis la stabilisation du rythme d'artificialisation des sols…

Ce qui changerait avec Afterres2050

- **Notre assiette**

Elle contient en 2050 un tiers en plus de céréales, de fruits, de légumes, moins de sucre et jusqu'à deux fois moins de lait et de viande. Dans ses grandes lignes, le régime Afterres2050 résulte de compromis chiffrés et modélisés, fixés après consultation de nutritionnistes. C'est un régime qui s'apparente aux régimes méditerranéens d'aujourd'hui.

- **L'agriculture renoue avec l'agronomie.**

En 2050, l'agriculture d'aujourd'hui, dite conventionnelle ou raisonnée, ne représente plus que quelques %. Le modèle dominant sera un continuum autour des meilleures pratiques et systèmes agroécologiques tels qu'ils sont connus, aujourd'hui, notamment :

- L'agriculture biologique,
- la production intégrée*
- la simplification voire la suppression du travail du sol,
- l'agroforesterie,
- le déploiement à grande échelle des inter-cultures, des cultures associées, des rotations longues avec des légumineuses.
- Des impacts sur le climat et l'environnement fortement réduits.

En 2050, l'empreinte de notre système agroalimentaire s'est considérablement améliorée: les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture sont divisées par 2, les traitements pesticides sont divisés par 3, ainsi que la consommation d'engrais chimiques, les besoins d'eau pour l'irrigation en été sont divisés par 4.

- **Des créations nettes d'emplois.**

Sur le front de l'emploi, Afterres2050, comparé à un scénario tendanciel, se traduit par la création nette de plus de 140 000 emplois dans les 15 prochaines années d'après les travaux menés par le CNRS/CIRED.

Annexe 4 - Extrait de la Stratégie Nationale Bas Carbone Version décembre 2018 – Ministère de la transition Ecologique et Solidaire

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc

« iii. Agriculture

A. État des lieux et enjeux

a) Émissions du secteur – séquestration de carbone

Les émissions liées au secteur agricole représentaient 87,7 Mt CO2eq en 2016, soit 19,1 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la France. Elles ont baissé de 7 % entre 1990 et 2016. Les émissions liées à la consommation d'énergie du secteur ne représentent que 13 % du total, l'essentiel étant constitué d'émissions de méthane (CH4 – 45 %), principalement liées à l'élevage et de protoxyde d'azote (N2O – 41 %), principalement liées à la fertilisation azotée.

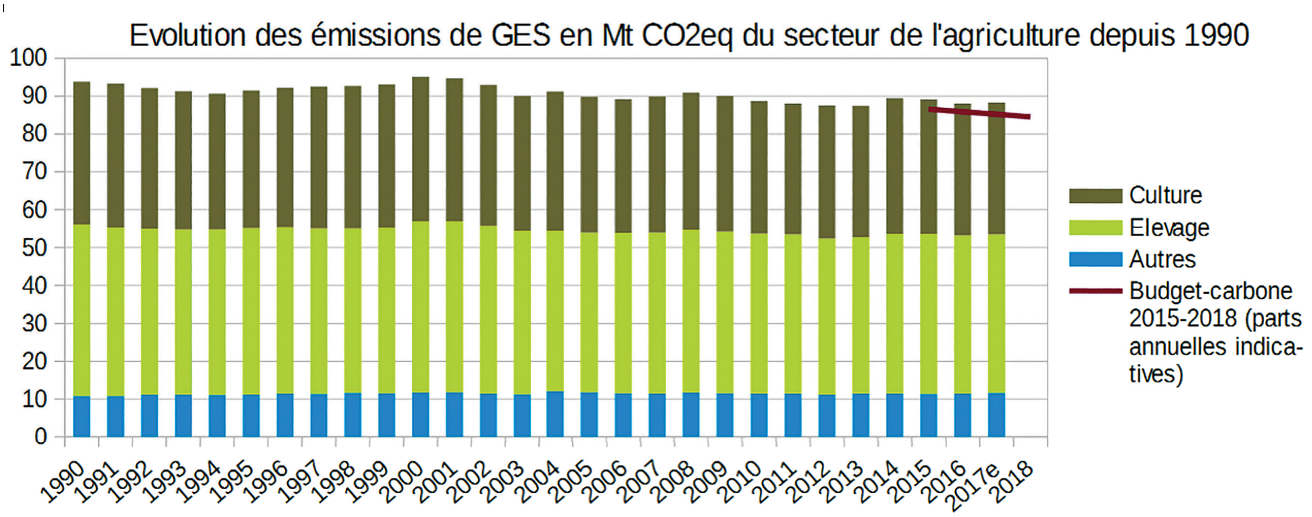

e : estimation. Source : inventaire CITEPA 2018 secten – format Plan Climat Kyoto – avril 2018, données non corrigées des variations climatiques.63

63 Budget-carbone ajusté provisoirement en 2018 à la suite de l'évolution de la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre et conformément au décret d'application n° 2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets-carbone nationaux et à la stratégie

En parallèle le secteur peut séquestrer du carbone dans les sols et dans les systèmes agroforestiers ou en déstocker. Ainsi, suivant les méthodologies d'inventaire utilisées actuellement, les terres agricoles (cultures et prairies) ont relargué dans l'atmosphère 8,3 MtCO2eq en 2016, pour 9,8 MtCO2eq en 1990. Par rapport aux objectifs de réduction des émissions, on constate que les émissions du secteur sont légèrement supérieures aux cibles envisagées avec des dépassements des parts annuelles indicatives 2015 à 2017 du premier budget carbone (cf. chapitre 3.2. Solde du budget-carbone 2015-2018).

b) Les spécificités du secteur agricole

Le secteur est soumis à des enjeux multiples : nourrir les populations, fournir de l'énergie et des matériaux, assurer la pérennité des paysages et de la biodiversité, répondre aux exigences croissantes en matière de qualité sanitaire et environnementale de la production, faire face à une pression sur les terres, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, et ce, dans des conditions économiques et sociales satisfaisantes. Les plantes ont besoin d'azote pour croître. S'il est possible d'en optimiser la gestion ou la forme d'azote utilisé, et d'améliorer l'efficience des plantes, tout apport d'azote sur les terres s'accompagne forcément d'émissions de N2O, puissant GES, dont il n'est pas possible de s'affranchir complètement. De même, la rumination des animaux d'élevage entraîne des émissions de CH4 via la fermentation entérique, qui peuvent être un peu limitées par certaines pratiques d'alimentation animale mais qui sont, elles aussi, inévitables...

Annexe 5 – Les différentes prairies: définitions.

Dictionnaire courant :

Prairies : Terrain où poussent diverses herbes (parmi lesquelles dominent les graminées et les légumineuses) de façon spontanée ou organisée par l'homme, mangées sur place par le bétail ou fauchées pour sa nourriture.

Prairie naturelle ou permanente. Prairie non ensemencée par l'homme dont la flore variée se reproduit d'elle-même.

Prairie artificielle. Prairie dont la flore limitée à quelques espèces excellentes pour la nourriture du bétail, a été semée.

Prairie de fauche*.

Prairie temporaire. Prairie qui occupe une sole pendant une durée variable. Ces terres étant soumises généralement à un assolement fourrager à base de prairies temporaires qui permet d'accroître le volume des ressources destinées à l'alimentation animale (Forêt fr., 1955, p.23):2. Les prairies temporaires sont composées de graminées et de trèfles. Les prairies artificielles sont formées de légumineuses et graminées variées; le seul fait notable est la rareté des luzernières... Wolkowitsch,Élev., 1966, p.138.

Dictionnaire agroécologie.

https://dicoagroecologie.fr/page/2/?s=prairies+permanentes

Prairies permanentes : couvert végétal herbacé installé depuis de nombreuses années. Elle est caractérisée par une grande richesse d'espèces végétales spontanées en équilibre écologique sous l'effet conjoint du milieu et des pratiques agricoles. Ces dernières sont indispensables pour sa pérennité (fertilisation, pâturage et fauche). Elle se singularise des prairies semées par l'absence de travail du sol et la limitation des produits phytosanitaires, ce qui préserve la vie du sol et les nombreuses espèces animales qu'elle abrite. Dans certains contextes, la prairie permanente peut être conduite de manière intensive par une fertilisation minérale élevée, ce qui conduit à un appauvrissement du nombre d'espèces. La prairie permanente est aujourd'hui reconnue pour offrir une large gamme de services écosystémiques, contribuant à l'alimentation des animaux, à la préservation des sols (érosion, épuration de l'eau), à la régulation du climat (séquestration du carbone), à l'esthétisme des paysages. Ces services écosystémiques, y compris en plaine (accueil d'auxiliaires des cultures et de pollinisateurs) font qu'elle est une ressource essentielle pour la construction de systèmes agroécologiques.

Le terme de prairie permanente recouvre des réalités différentes. Pour les pouvoirs publics, c'est une surface déclarée en herbe de manière ininterrompue pendant plus de cinq ans. Les éleveurs parlent plutôt de prairie naturelle par opposition à celles qui sont semées. Elle fait partie d'un patrimoine, procurant une herbe à faible coût, de qualité et adaptée au terroir. Les chercheurs considèrent que sous nos latitudes la prairie naturelle n'existe pas, ils parlent de prairie permanente conquise sur les surfaces déboisées et entretenues par les pratiques fourragères. L'abondance des espèces et leur diversité sont des indicateurs mobilisés par l'agronome et l'écologue pour caractériser le potentiel agronomique et environnemental.

Enfin, la prairie permanente est une ressource mobilisée dans la construction des produits sous AOP car elle influe sur la qualité des laits, fromages et viandes. Elle couvre un tiers de la surface agricole et représente, dans les massifs montagneux, l'essentiel de l'alimentation des herbivores. En plaine, la mécanisation a réduit sa présence aux milieux à fortes contraintes de pente, de sol ou d'hydromorphie.

Prairies à flore variée : Prairie semée avec une diversité d'espèces et de variétés. Le semis est réalisé avec un mélange constitué de plus de six espèces appartenant au minimum à trois familles botaniques pour les prairies pâturées et deux familles pour les prairies exclusivement fauchées. Plusieurs variétés sont représentées par espèce. La prairie à flore variée se distingue d'un mélange binaire entre une graminée et une appelé «association». Elle se distingue également du mélange simple constitué d'une à deux espèces de légumineuses (une ou plusieurs variétés) mélangées à deux à quatre espèces de graminées (une ou plusieurs variétés) soit 3 à 6 espèces au total de la prairie à flore variée est de jouer sur les complémentarités entre espèces et leur succession afin de renforcer sa tolérance aux aléas, sa pérennité supérieure à 3 ans, sa productivité à faibles intrants et sa valeur alimentaire. Ce type de prairie peut être conçu pour fournir une diversité de services écosystémiques autres que la production de biomasse (séquestration de carbone, couverture du sol, fourniture d'azote, effet anti-parasitaire, stimulation de la production laitière, pollinisation et soutien à la production de miel...) Par extension, une prairie permanente pauvre en espèces peut être sursemée avec un mélange de prairie à flore variée et être alors assimilée à une prairie à flore variée

Diversité prairies : Les prairies renferment souvent une grande diversité de plantes appelée diversité végétale. Celle-ci intéresse le botaniste pour la conservation des espèces sauvages, l'agronome pour une ressource fourragère diversifiée en lien avec la qualité des produits, l'entomologiste pour les ressources qu'elle apporte aux insectes (habitat). Cette diversité végétale peut être étudiée avec des approches différentes vise à établir la liste exhaustive des espèces présentes dans une prairie ainsi que leur abondance. Elle est utilisée par les écologues et les botanistes pour caractériser les habitats. Elle informe sur les conditions écologiques, le statut patrimonial des communautés, mais est peu précise sur la valeur agronomique des prairies (productivité, qualité, précocité, ...) vise à établir la liste des principaux types d'espèces végétales présentes dans une prairie. Les espèces d'un relevé sont alors considérées selon leurs caractéristiques biologiques (appelés traits fonctionnels) qui traduisent des fonctionnements ou des stratégies similaires. Elle est par exemple utilisée par les agronomes pour caractériser la valeur agronomique des prairies. Ainsi, une prairie à forte diversité fonctionnelle présente une bonne capacité de résistance aux aléas et une grande souplesse d'exploitation. La liste des variétés ou des différents types de gènes présents pour une même espèce. Elle est par exemple utilisée par les sélectionneurs afin de proposer des variétés aux caractéristiques agronomiques différentes et complémentaires. Un des enjeux de l'agroécologie est de mettre à profit la diversité végétale à des fins de production agricole tout en contribuant à la conservation de la biodiversité. En Midi Pyrénées, les prairies renferment plus de 600 espèces différentes.

Prairies permanentes et PAC (Politique Agricole Commune)

1- Prairie permanente et temporaire : une ligne de partage non modifiée par la réforme de la PAC

Dans le cadre de la PAC, toute surface de production d'herbe ou autres plantes fourragères, qui n'a pas été retournée (c'est-à-dire convertie en terre arable ou culture permanente) depuis 5 ans au moins est une prairie permanente1. Cette définition s'applique déjà depuis de nombreuses années, la seule modification introduite par la réforme étant la reconnaissance des surfaces adaptées au pâturage et relevant des pratiques locales établies dans lesquelles l'herbe et les autres plantes fourragères herbacées ne prédominent pas traditionnellement. Ainsi, en 2015, une surface déclarée en prairie temporaire ou gel depuis 2010 inclus devra être déclarée en prairie permanente. C'est la notion de couvert qui est déterminante: le fait que la parcelle ait pu être labourée et resemée en herbe la même année n'entre ainsi pas en ligne de compte. Aucune dérogation à cette règle n'est prévue par la réglementation européenne : le fait, par exemple, que la surface ait fait l'objet de contractualisation en MAE ne permet pas de déroger à cette règle. En 2014, les prairies naturelles, prairies temporaires de plus de cinq ans, landes, parcours et estives étaient comptabilisées en tant que prairie permanente. A l'inverse, les surfaces de production d'herbe ou autres plantes fourragères, qui sont présentes depuis moins de 5 ans, soit les prairies temporaires, font partie des terres arables de l'exploitation.

2- Prairie permanente : les exigences du verdissement

Pour un agriculteur devant respecter les critères du verdissement, les exigences pour les prairies permanentes sont : • de contribuer à maintenir le ratio régional de surface en prairie permanente dans la surface agricole utile. L'exploitant doit dans ce cadre :

* lorsqu'un dispositif d'autorisation est mis en place dans la région où il se trouve (en cas de dégradation du ratio régional de 2,5 % ou plus par rapport à la référence), obtenir une autorisation avant de convertir une surface en prairie permanente en terre arable ou en culture permanente. Dans ce cadre, un agriculteur qui s'engage à établir une surface en prairie équivalente à la surface convertie bénéficiera d'une autorisation de conversion : la surface implantée en prairie devra demeurer au moins cinq ans, et sera déclarée dès la première année en tant que prairie permanente par dérogation aux règles horizontales ;

* lorsqu'une injonction de réimplantation de surface en prairie permanente lui est signifiée (en cas de dégradation du ratio régional de 5 % ou plus par rapport à la référence dans la région où il se trouve), réimplanter une surface en prairie (ou désigner une surface en prairie temporaire déjà présente). Celle-ci devra être déclarée dès la première année en tant que prairie permanente par dérogation aux règles horizontales et demeurera cinq années consécutives à partir de la date de sa conversion ; de ne pas labourer pour convertir en terre arable ou culture permanente ses surfaces de prairie permanente qui sont désignées prairies permanentes sensibles.

3- Le cas des prairies à rotation longue

Certains systèmes de production agricoles comportent des rotations longues de culture, de 7 voire 8 ans. En vertu des règles, les surfaces implantées en herbe deviennent prairie permanente si elles ont au moins cinq ans. Les conséquences en sont les suivantes :

• si la surface était prairie permanente en 2014 et qu'elle est classée comme prairie permanente sensible, il n'est pas possible de la labourer, ni de la convertir en terre arable ou culture permanente ;

• dans tous les autres cas, l'exploitant pourra toujours choisir de convertir sa prairie en terre arable ou culture permanente. S'il se trouve dans une région soumise à régime d'autorisation, il pourra toujours convertir sa prairie s'il implante une surface équivalente en prairie ou désigne une surface en prairie temporaire de surface équivalente, (déclarée « prairie permanente »), ce qui sera généralement le cas vu le système de rotation qu'il applique (c'est un cas d'autorisation de conversion « automatique »). Pour mémoire, d'autres critères permettront de solliciter et d'obtenir une autorisation de conversion, notamment pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés

Annexe 6 -La profondeur des sols en France métropolitaine (GIS sols – Groupement d'intérêt scientifique sols)

https://www.gissol.fr/,

En France métropolitaine et à l'échelle nationale, la profondeur du sol varie surtout en fonction des roches à partir desquelles le sol s'est développé. Ainsi, les sols très profonds (plus de 100 cm) correspondent surtout aux formations limoneuses. Les sols profonds (50-100 cm) se situent surtout sur les grands massifs cristallins anciens (Massif armoricain, Massif central et Vosges), ainsi que dans le Bassin aquitain et en Champagne. Ils se sont développés sur des roches cristallines (gneiss, granite, micaschistes et schistes), sur les roches sédimentaires sableuses ou limoneuses, et sur la craie. Ces sols profonds à très profonds, favorables à l'agriculture, coïncident donc avec les zones les plus cultivées et représentent environ deux tiers des sols. Les sols très peu profonds ne représentent que 10 % de la surface et les sols moyennement profonds 20 %. Ils sont localisés surtout dans le quart Sud-Est de la France et correspondent surtout à des sols développés sur des roches calcaires ou à des sols d'altitude.

La profondeur des sols en France métropolitaine

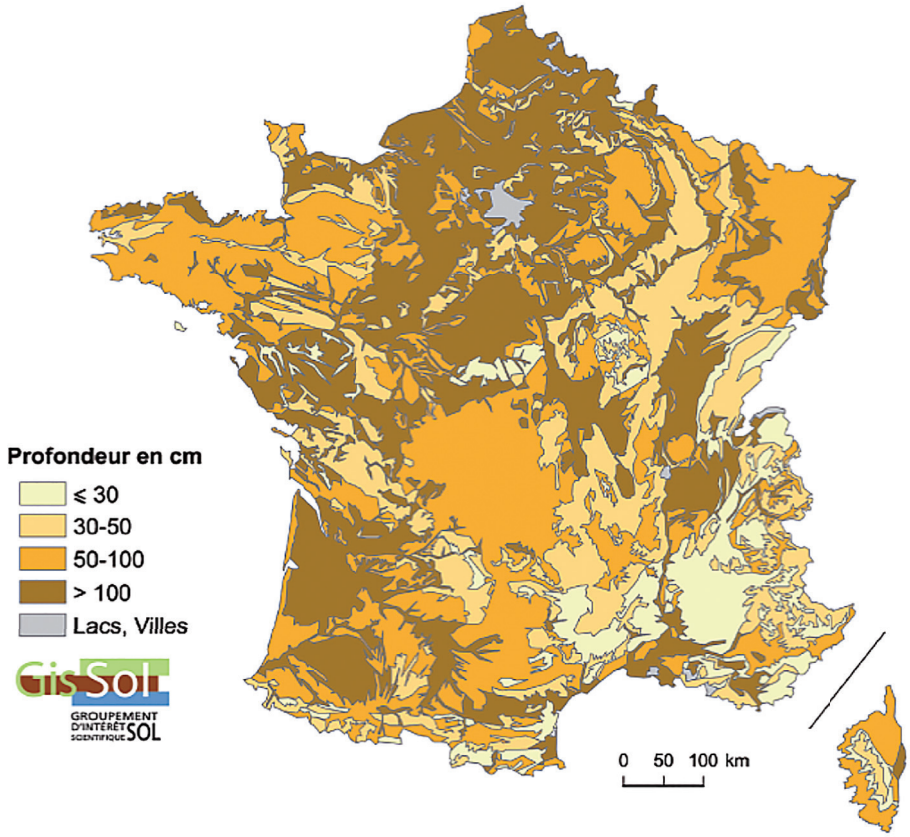

Source : Inra, Base de données géographique des sols de France à 1/1 000 000, 1998.

Annexes 7

1 Photographies :

-Une biodiversité réussie : Une prairie de fauches près des Rousses

-Prairies de fauche à Bulle

-Prairies fleuries par les pissenlits Trévillers mai 2019

-Arrivée des lisiers au printemps 2017 sur les fonds de la rivière Dessoubre

2 Définitions

-Agriculture de Précision – Ce terme masque souvent des pratiques intensives. Le sens donné ici par SOS-LRC désigne des pratiques de précisions centrées sur les capacités des milieux récepteurs (sols et milieux aquatiques, chacun avec sa « biodiversité potentielle » propre). Requière une connaissance précise des teneurs NPK des effluents et des reliquats dans les sols, des épandages précis, raisonnés en « NPK efficaces » à « l'entité agronomique homogène ». Avec des plafonds d'épandage compatibles avec les plantes « non banales » calcicoles, scientifiquement démontrés.

-Arthropodes « Qui sont les artropodes auxiliaires » Voir la revue Alsace Nature « 10 principes de gestion des zones herbeuses pour épargner la faune et la flore » page 7 du document déjà cité (voir mesure n° 2 « La reconquête de la biodiversité florale et animale des prairies naturelles ».(13 ter) page 8.

3 -Structuration des éléments de biodiversité de chaque ferme

La flore dans la zone à Comté a diminué de plus 80% en 30 ans. La reconquête de la biodiversité florale est vitale pour l'image du Comté et nécessaire pour augmenter la résilience face au réchauffement climatique. Préserver, restaurer les zones herbagères dans l'ensemble doit être une priorité du CIGC et des éleveurs. La recherche de variétés prairiales et fourragères résistantes à la sécheresse devra être accélérée. Une banque de semence locales et rustiques sera créée pour préserver les variétés anciennes et les dupliquer avant que ce patrimoine disparaisse complètement.

Des zones de conservation seront mises en place. Compte tenu, de l'appauvrissement généralisé des surfaces fourragères dû à l'intensification, la différenciation entre type de prairies devient difficile voire impossible d'où la proposition des ONG de différencier à l'avenir 6 zones pour chaque ferme répertoriées sur un cadastre de l'AOP.

- les prairies (3 zones) : les prairies « de conservation », « permanente »s & « cultivées de proximité ».
- les cultures (1 zone)
- les bâtiments de ferme (1 zone);
- les infrastructures de biodiversité (1 zone)

Les prairies patrimoniales et permanentes représentent au moins 80% de la surface de l'exploitation agricole.

Les prairies cultivées et les cultures représentent au plus 20% de la surface de l'exploitation agricole

Chaque catégorie est différenciée par un degré d'ancienneté ; un indice de biodiversité ; une fonction ; des pratiques culturale ; un usage ;

3.1 - Les prairies patrimoniales (ou prairies naturelles) correspondent aux prairies de plus de 30 ans. La flore comporte plus de 50 espèces locales non banales. Elles représentent les zones de conservation de la biodiversité. Les travaux d'entretien sont limités à la scarification. Des travaux de semis peuvent être réalisés mais par semis direct à partir de variétés issus de la banque de semence Comté. La fertilisation extérieure organique et minérale est interdite. Les travaux lourds sont proscrits - remembrement, retournement, suppression de haies, drainage, arasement des affleurements rocheux. Les prairies patrimoniales sont exclusivement dédiées au pâturage. Le pâturage est cycliquement tardif pour tenir compte de la floraison des plantes. Les prairies patrimoniales représentent 50% de la surface de l'exploitation. Leur biodiversité leur assure une forte souplesse d'exploitation (allongement de la fenêtre optimale de récolte).

3.2 - Les prairies permanentes correspondent aux prairies de plus de 10 ans à moins de 30 ans. La flore comporte de 20 à 50 espèces locales non banales. Elles représentent les zones de biodiversité intermédiaires. Les travaux d'entretien sont limités à la scarification. Des travaux de semis peuvent être réalisés mais seront réalisés par semis direct à partir de variétés issus de la banque de semence Comté. La fertilisation extérieure organique est limitée à 50 unités d'azote. Les travaux lourds sont proscrits - remembrement, retournement, suppression de haies, drainage, arasement des affleurements calcaires. Les prairies permanentes sont exclusivement dédiées au pâturage et à la fauche. Les prairies permanentes représentent 30% de la surface de l'exploitation

3.4 - Les prairies cultivées de proximité qui rentrent dans un assolement de 10 ans (ou productives) correspondent aux prairies de moins de 10 ans. La flore comporte entre 10 et 20 espèces locales non banales. Elles représentent les zones de production de fourrage. Des travaux de retournement et de semis sont réalisés dans le cadre de l'assolement. La fertilisation extérieure organique et minérale est autorisée et limitée à 100 unités pour l'azote. Les travaux lourds sont proscrits - remembrement, suppression de haies, drainage, arasement des affleurements calcaires. Les prairies cultivées sont exclusivement dédiées à la fauche, l'affourragement, la pâture.

3.5 - Les cultures correspondent aux surfaces utilisées pour assurer l'autonomie énergétique et protéique de l'exploitation agricole. La fertilisation extérieure organique et minérale est autorisée et limitée à 120 unités pour l'azote. Les sols à nus en hiver sont interdits.

Les prairies productives et les cultures représentent 20% de la surface de l'exploitation

- La ferme correspond aux zones d'habitat et aux bâtiments d'exploitation (critère développé)

3.6 - Les infrastructures de biodiversité correspondent aux haies, talus, bosquets, fossés, mares, arbres remarquables, sources, ruisseaux, dolines, zones humides, affleurements rocheux et murgés.

Extraits CDC Comté actuel : Mesures 6.1.1 & 6.1.3

Source CDC 7 juin2018

6 Eléments justifiant le lien avec l'aire géographique

6.1 Spécificités de l'aire géographique

6.1.1 Facteurs naturels

.....C'est un milieu montagnard ou sub-montagnard très arrosé avec une pluviométrie annuelle toujours > à 900 mm et généralement > à 1000 mm.....La distribution saisonnière est caractérisée par l'absence de saison sèche ..... Les conditions géo-climatiques particulières ... permettent le développement de prairies naturelles d'une grande richesse floristique (notamment en dicotylédones) et d'une flore spécifique essentiellement calcicole.....

6.1.3 Lien causal entre l'aire géographique et la qualité ou les caractéristiques du produit (pour les AOP)

..... L'expression des caractéristiques des prairies dans le gout des fromages favorisé par des savoir-faire spécifiques à tous les étages de l'élaboration du produit. Tout d'abord la grande richesse floristique liée au milieu naturel de l'aire géographique, est très favorable au développement de composés aromatiques dans les fromages. Cette diversité est préservée du fait de l'exploitation extensive des prairies par les éleveurs. Cette relation étroite a d'ailleurs été prouvée entre diversité floristique et richesse aromatiques du « Comté » par deux études scientifiques en 1994

L'effondrement des biomasses animales dans les rivières de Franche-Comté

Le graphique ci-dessous démontre la chute des biomasses de poissons par espèces sur le secteur dit de “la Piquette” à Rurey (Doubs). Ce secteur de la moyenne Loue est considéré par les biologistes comme étant le plus productif de la rivière (Cademène - Rurey). Les zones de frayères sont très étendues, l'habitat pisciaire est omniprésent avec de nombreuses concrétions calcaires, et la zone est exempte de dégâts physiques (pas de route en bordure, de ligne de chemin de fer ou habitation).

Les abréviations signifient :
- TRF = truite fario (*Salmo trutta fario*)
- CHA = chabot (*Cottus gobio*)
- OBR = ombre (*Thymallus thymallus*)
- APR = apron du Rhône (*Zingel asper*)
- TOX = toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- VAI = vairon (*Phoxinus phoxinus*)
-LOF = loche franche (*Barbatula barbatula*)

La référence B5+ correspond à la productivité théorique du secteur pêché au regard du pH, de l'habitat, du secteur typologique et de la température. Le secteur a été pêché en 1998 et en 2013 selon le même protocole (De Lury). Ce graphique résume à lui seul la situation. L'AFB ou la fédération de pêche ont de multiples exemples de ce genre dans leurs cartons. Sur la haute Loue, on est passé d'environ 350 kg de truites à l'hectare dans les années 1980 à 130 kg/h après 2010. L'ombre (*Thymallus thymallus*) est quasiment porté disparu sur le Cusançin depuis l'an passé, et sur la Loue en aval de Quingey depuis une bonne dizaine d'années.

Plus encore que chez les poissons, les invertébrés (éphémères, plécoptères, trichoptères, etc.) subsistent très difficilement dans des rivières où le fond est presque entièrement colmaté par les algues. Une réalité masquée par un outil d'évaluation dépassé (IBGN), qui tient davantage compte de la rareté des espèces plutôt que des quantités d'individus.

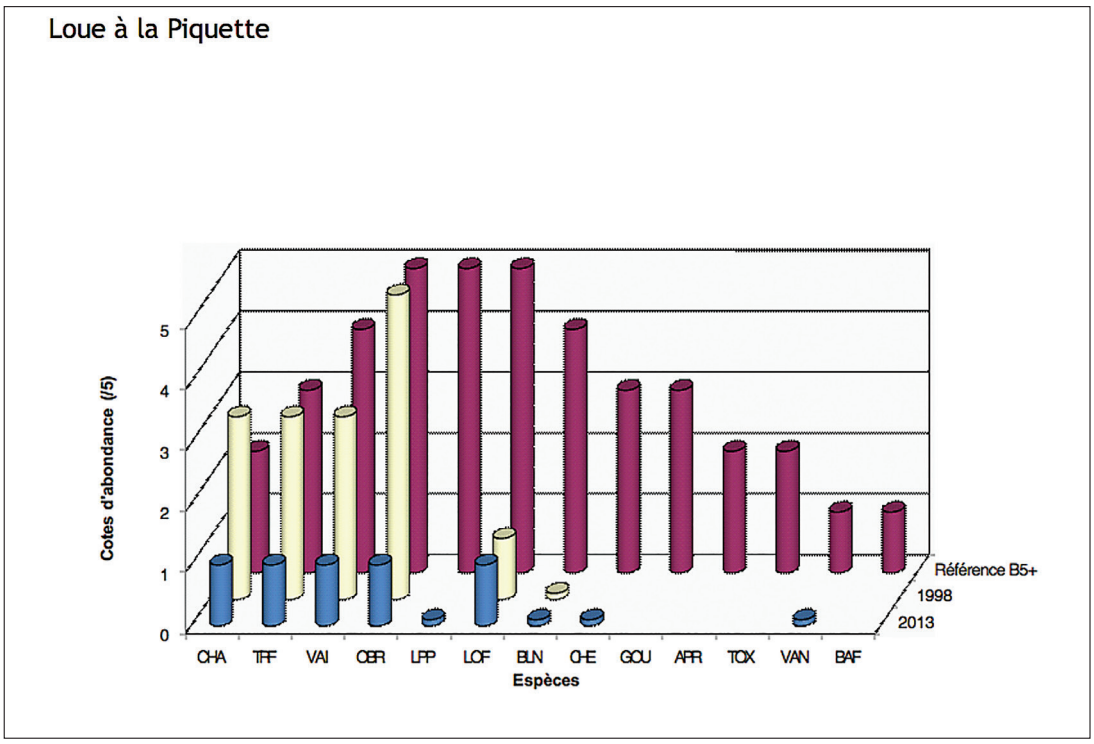

Des rivières qui attiraient les pêcheurs du monde entier

Par leurs particularités biologiques exceptionnelles, la Loue, le Doubs franco-suisse, L'Ain, le Dessoubre et le Cusançin attiraient les pêcheurs du monde entier jusqu'à la fin des années 1990. En haut : Jack Hemingway, fils du célèbre écrivain Hernest Hemingway, ici à "La Piquette" (photo : Gérard Picard) et Lenox Dick, auteur américain (Seattle) très connu de livres sur la pêche et la nature qui tenait à pêcher sur le Doubs à Goumois pour le jour de ses 80 ans (la photo date de mai 1993).
Les milieux karstiques, très calcaires, sont naturellement riches en nombre comme en taille des individus qui composent la vie animale. L'apport massif de matière organique d'origine anthropique conduit rapidement à l'explosion algale, à l'étouffement des fonds et des végétaux par les algues. C'est ce phénomène d'eutrophisation qui est en cours sur les rivières de Franche-Comté, en raison d'une part des grandes quantités d'intrants que recoivent les cours d'eau et d'autre part du terrain karstique très perméable.

Les lisiers, un enjeu majeur face au changement climatique

Le passage au lisier depuis trente ans se révèle aujourd'hui un mauvais choix pour le climat. Comme vu plus haut les lisiers ont contribué à la destruction de la flore des prairies mais aussi réduit l'humus donc le stock de carbone des sols. Or la recréation de l'humus dans les sols agricoles est un enjeu planétaire crucial. C'est la principale voie pour capter les excès de CO_2 présents dans l'atmosphère.

Au plan régional l'agriculture utilise 5 % des énergies fossiles mais émet 50% des GES.

En pratique les fenêtres météorologiques vont rendre les épandages de lisiers de plus en plus difficiles en été avec des sols trop secs sur des longues périodes. Les agriculteurs vont être confrontés à des cuves pleines sans possibilité d'épandre dans des conditions correctes (sans pertes atmosphériques importantes et sans exporter N et P sur les rivières). La solution passe par une remise en cause complète et possible.

Les lisiers devront être compostés avec de la paille importée des plaines et en partie revendus sous cette forme dans le cadre des échanges plaines/montagnes. Pour citer Guv Mottet (1), l'objectif étant de, « re-stocker du carbone de façon durable sous forme de MO primaire ou sous forme d'humus stable ce qui est encore mieux d'un point de vue agronomique ».

Ce qui implique que plus aucune installation ou extension de ferme ne doit être autorisée en lisier même partiel.

(1) Lors des échanges récents avec le réseau FNE sur la méthanisation et les effets délétères des digestats sur l'humus des sols.

SOS LOUE ET RIVIÈRES COMTOISES

Loue et Rivières Comtoises **www.soslrc.com**